FICHE PRESTATION

L'IA expliquée aux élus et aux agents

Deux heures pour que toute la mairie parle de la même chose, avec les mêmes règles.

PRIX
490 €
Déplacement < 30 km inclus

DURÉE	LIEU	PARTICIPANTS
2 heures	En mairie, dans la salle du conseil	Jusqu'à 25 personnes, élus et agents ensemble

>_ POUR QUI

Le maire et ses adjoints, le secrétaire général de mairie, les agents administratifs et techniques. Pour une commune qui n'a encore rien écrit sur l'usage de l'IA.

>_ LA SITUATION DE DÉPART

Dans la plupart des mairies, des agents utilisent déjà un assistant comme ChatGPT pour tourner un courrier ou résumer un texte. Personne ne l'a interdit, personne ne l'a encadré, et les élus n'en ont jamais parlé ensemble. Le risque n'est pas l'outil : c'est qu'un jour un document nominatif y soit collé sans que personne le sache.

>_ CE QUE VOUS AVEZ À LA FIN

- Tout le monde a vu l'outil fonctionner sur des cas de mairie, avec ses réussites et ses erreurs.
- La mairie repart avec dix règles simples, affichables dans les bureaux.
- Vous savez quels usages vos agents souhaitent, et lesquels les inquiètent : c'est écrit.
- La séance laisse une trace (support, feuille de présence) : c'est une mesure documentée pour la maîtrise de l'IA que demande le règlement européen.

>_ LE DÉROULÉ

0 h 00	**Ce que c'est, sans jargon** Une machine qui prédit des mots. Pourquoi elle écrit bien, et pourquoi elle se trompe avec aplomb.
0 h 15	**Trois démonstrations sur des cas de mairie** Reformuler une réponse à un administré. Résumer une circulaire de vingt pages. Préparer la trame d'un article du bulletin municipal.
0 h 50	**Ce qui peut mal tourner** Le fait inventé, la donnée personnelle envoyée dans un outil en ligne, la décision laissée à la machine. Un exemple réel pour chacun.
1 h 15	**Les dix règles de la mairie** Distribuées, lues ensemble, discutées. Vous gardez celles qui vous conviennent.
1 h 35	**Tour de table** Chacun dit un usage qu'il aimerait, un usage qu'il refuse. Tout est noté.
1 h 55	**Et après** Ce que la commune peut décider dès la semaine suivante.

>_ CE QUI VOUS EST REMIS

- Le support de la séance, en PDF
- La fiche « Dix règles pour utiliser l'IA en mairie », prête à afficher
- La feuille de présence signée
- Le relevé des usages cités pendant le tour de table, envoyé sous huit jours

>_ CE QU'IL FAUT DE VOTRE CÔTÉ

- Une salle avec un vidéoprojecteur ou un grand écran
- La liste des participants, quelques jours avant
- Une connexion internet (je viens avec la mienne si besoin)

>_ CE QUE CETTE PRESTATION N'EST PAS

Ce n'est pas une formation des élus au sens du code général des collectivités territoriales : c'est une séance d'information commandée par la commune, ouverte aux agents et aux élus. Aucune donnée réelle de la commune n'est utilisée pendant la séance.

>_ ET ENSUITE

La suite naturelle : transformer les dix règles en une charte adoptée par la commune, ou faire pratiquer les agents en atelier. → **Charte IA de la commune, 1200 €.**

Dix règles pour utiliser l'IA en mairie

À adapter avec vous pendant la séance. Elles tiennent sur une page et s'affichent dans les bureaux.

01 Jamais de données personnelles : pas de nom d'administré, d'état civil, de situation sociale, de dossier d'agent.

02 Jamais de document confidentiel ou non public : marché en cours, contentieux, projet non voté.

03 On relit tout. L'IA se trompe avec aplomb, et c'est celui qui signe qui répond du texte.

04 Chaque chiffre, chaque date, chaque référence juridique se vérifie à la source.

05 L'IA propose, une personne décide. Aucune décision concernant un administré n'est prise par la machine.

06 On le dit quand un texte ou une image publiés par la commune ont été produits avec l'IA.

07 On utilise les outils retenus par la mairie, avec un compte professionnel, jamais un compte personnel.

08 On ne lui confie pas ce qu'on ne saurait ni faire ni vérifier soi-même.

09 Un doute, une erreur : on le signale au référent, sans crainte.

10 On en reparle une fois par an : la liste des usages permis évolue.